

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 juillet 2022

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean CAILLET, Patrice CHAPPELLET, Jean-François CLARAZ, Christiane GIRARD, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 3 juin 2022
2. Avenant au bail emphytéotique entre la Commune de La Table et Cristal Habitat
3. Acquisition foncière : parcelle D 253 pont de la Provenchère – modification surface
4. Programme des coupes en forêt communale 2023
5. Traitement des archives (mobilier, mission)
6. Questions diverses : Urbanisme – Travaux – Affaires Communales

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Cédric Germanaz, résident aux Curtets, décédé le 14 juin dernier.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2022 - (DELIB 2022.04.01)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE LA TABLE ET CRISTAL HABITAT (DELIB 2022.04.02)

Le maire rappelle que la commune a signé en 1994 un bail emphytéotique avec l'OPAC de Chambéry concernant le bâtiment de la Mairie et des 4 appartements de l'étage. Il indique qu'il est noté dans l'acte que le bail est d'une durée de « TRENTE CINQ ANNEES (35) qui commenceront à courir le jour de la date de l'ordre de service de commander les travaux, mais au plus tard le Premier juillet mil neuf cent quatre-vingt-quatorze pour finir le trente juin deux mil vingt-deux, au plus tard ». Le bail a débuté en 1994, pour une durée de 35 ans. Il aurait fallu noter une fin en 30 juin 2029. Il est proposé d'établir un avenant au bail qui sera reçu par Maître Marie-Ange BARTOLI-CREPIN. Cet acte indiquera une date de fin du bail au 30 juin 2029. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. ACQUISITION FONCIERE : PARCELLE D 253 PONT DE LA PROVENCHERE (DELIB 2022.04.03)

Le Maire rappelle que par délibération 2021.10.03 du 17 décembre 2021, le conseil municipal a autorisé, dans le cadre des travaux de maillage de réseau au Pont de la Provenchère, l'acquisition de la parcelle D253 appartenant à Mme BERNARDEAU Marie, veuve SESTIER pour un montant de 1€ le m² soit 342€. Mais suite à une erreur matérielle, la superficie de la parcelle est de 324m² et non 342m². Il convient donc d'abroger la précédente délibération et de reprendre une délibération autorisant l'acquisition de la parcelle D253 d'une superficie de 324 m² appartenant à Mme BERNARDEAU veuve SESTIER qui a donné son autorisation. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. ONF – ASSIETTES DES COUPES 2023 (DELIB 2022.04.03)

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur François-Xavier NICOT, directeur de l'agence Savoie Mont Blanc à Chambéry, concernant les coupes de bois à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Dans la proposition de l'ONF, la parcelle 12 était inscrite en contrat bois façonné, mais il est proposé, compte tenu du contexte actuel, il est plus favorable pour la commune de proposer la parcelle en vente avec mise en concurrence bois sur pied.

Le tableau est modifié ainsi :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation Décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vrance
							Bloc sur pied	Unité Produit	Bloc façonné	Bois façonné Contrat d'appro	Autre gré à gré			
12	IRR	990	12		2023		<input checked="" type="checkbox"/>							
15	IRR	769	8.9	2022	2023		<input checked="" type="checkbox"/>							

. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION D'ARCHIVAGE. (DELIB 2022.04.05)

Le Maire rappelle que la tenue des archives est une obligation légale, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée. Il précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics. Ce service est destiné à accompagner, sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales de la Savoie, les collectivités et établissements publics dans la gestion de leurs archives.

Un archiviste du CDG a établi un diagnostic de l'état des archives de la commune qui met en évidence les actions nécessaires à une organisation optimale des archives et leur mise en conformité avec les usages et obligations légales. Il prévoit pour ce faire une durée d'intervention totale de 30 jours. Le coût d'une intervention est de 190€ par jour. Les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget primitif 2022.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de la convention avec le CDG73 pour une mission d'archivage de 30 jours et de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour cette mission. Des échanges ont lieu autour de la gestion des archives une fois la mission terminée.

Après délibération, le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

Un échange fait suite sur la commande de meubles nécessaire au stockage.

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

Déclarations préalables

NON OPPOSITION

Daniel FORAY	Les Boissards	pose de fenêtre de toit et fenêtres pvc
Romain BRIAUMONT	Les Landaz	installation capteurs solaires
INFINITY Project	Adrey de Lonsemard	installation centrale photovoltaïque

OPPOSITION

Jean-Louis CHAPPELET	Les Curtets	DP de Division- OPPOSITION
----------------------	-------------	----------------------------

EN COURS

GENTY Mathilde	Le Verdellet	construction Carpot et changement fenêtres
Charlène DUBOIS	L'Etraz	transformation garage en chambre

Permis de construire

ACCORDÉS

FORTEAU/THOMAS	Le Defay	Modification de l'emplacement de la maison- accès
BUTTARRELO/VISENTIN	Chef-Lieu	Modification de l'abri ouvert qui devient garage fermé

DÉPOSÉS

SEQUOÏA PROJECT	Les Favières	Construction de 2 maisons Jumelées
TOWER CAST	Pic de L'Huile	Construction d'une Antenne 36m

TRAVAUX

TRAVAUX ACHEVÉS OU EN COURS

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

- **Maillage de réseau- station de pompage** : les travaux sont terminés. Suite aux différents points soulevés lors de la dernière visite de chantier, les problèmes ont été corrigés : pose d'un caniveau, échelle changée, ventilation opérationnelle. il reste l'aménagement extérieur qui va être repris par ENEDIS. Le bâtiment sera assuré par GROUPAMA dès réception.
- **Périmètre de protection des captages** : le chantier est terminé et la réception faite. Il restera à procéder à l'évacuation des branches, non inclus dans la prestation.
- **Chemin du Codra** : les travaux sont finis. La commune est satisfaite du rendu.
- **Entretien des voiries** : Des travaux seront à prévoir sur la voirie communale : Route de la Tovire, Hameau de la Provenchère, Chemin du Praz.
- **Epareuse** : livraison semaine 30
- **Mobilier du gîte communal** : un grand nettoyage et remise en état a été réalisé par Mme Christiane GIRARD. Afin de s'assurer du maintien de l'état du gîte, les procédures d'accueil et de sortie vont être revues.
- **Chantier jeunes** : du 18 au 22 juillet, des jeunes de Coeur de Savoie ont participé au chantier jeunes porté par la Communauté de communes Cœur de Savoie. Ils ont réalisé divers petits travaux d'entretien. La commune remercie ces jeunes pour leur participation et la Communauté de Communes pour l'encadrement.
- **Bassin des Portiers** : le bassin a été déplacé et installé à l'entrée du hameau. Les agents technique ont ensuite pu commencer sa rénovation pour une mise en eau prochaine. La commune remercie Clément JACQUEMMOZ pour le déplacement du bassin.
- **Four communal** : reste à installer l'avaloir.

AFFAIRES COMMUNALES

- **Alpage du Champet** : Le GAEC du Champet est monté à l'alpage mi juin avec 36 bovins, 170 brebis, 85 chèvres et quelques lamas. Il y a 7 patous. M. Girerd a été reçu en mairie afin de repreciser les conditions du bail. Il a notamment été rappelé la nécessité de laisser les chemins de randonnée libre d'accès. Le maire informe les conseillers que le troupeau a subi une attaque de loup le 15 juillet et qu'un bovin a été tué.
- **Aménagement centre bourg** : un représentant de l'EPFL (Etablissement public Foncier Local) est venu voir la faisabilité d'achat du bâtiment situé en face de la mairie (ancienne épicerie) L'EPFL va chiffrer l'achat. Certains conseillers se posent la question de l'intérêt de l'intervention de la commune. Le Maire indique que cela permettrait à la commune de repenser l'aménagement du centre bourg.
- **Vente ONF** : le 16 juin, deux lots ont été vendus par la commune. Les prix sont actuellement favorables et supérieurs aux prévisions.
- **Forêt communale** : Geoffrey Thomas intervient sur la question de la forêt communale. Il indique qu'il y a beaucoup de bostryches dans la forêt communale du fait entre autres des casses de cet hiver. Le plan d'aménagement doit être renouvelé prochainement, ce document doit permettre de donner les lignes directrice de la forêt communale sur les 20 prochaines années. Une fosse pédologique devra être réalisée par l'INRAE (institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) courant août sur la parcelle 9 afin de recueillir les données écologiques traduisant le changement climatique en cours et identifier les principaux facteurs limitant la croissance des arbres.
Enfin, le conseil s'inquiète de la forte présence de la Société Savoie Bois dans la vallée des Huiles qui démarche « agressivement » les propriétaires et procède à de nombreuses coupes à blanc qui auront pour conséquences une forte dégradation du sol et un risque important de charriage de matière en cas d'orage. La commune invite les propriétaires forestiers à être vigilants s'ils reçoivent des offres trop « alléchantes » de cette société.
- **Situation des ponts** : l'Etat a missionné un cabinet d'étude (CEREMA) pour faire l'état des lieux des ponts des communes. A La Table, le constat est que les ponts et garde-corps ne sont pas en très bon état. La priorité est donné pour le moment, au Pont de la Provenchère qui doit être réparé, et le garde-corps sur le nant des Fruitières à la Martinette.
- **Biodiversité** : Dans le cadre du **Contrat Vert et Bleu (CVB)** sur son territoire, la **Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS)** porte un programme de 32 actions sur la période 2019-2024. Les enjeux du CVB sont la préservation, la restauration et la valorisation des réservoirs de biodiversité, des continuités de milieux et des connexions entre les massifs. Dans ce cadre-là, un week-end de prospection a été organisé à La Table les 2 et 3 juillet dernier.
- **Schéma directeur d'assainissement** : la communauté de communes a missionné une société pour porter une étude sur l'assainissement en Cœur de Savoie.
- **Location photocopieur** : le bail arrive à échéance. Une nouvelle offre a été proposée par le commercial. La commune donnera réponse en septembre.
- **Subventions** : la commune bénéficiera de la DETR pour la construction d'une réserve incendie à hauteur de 30 000€ pour une dépenses de 90 000€ H.T. Le département participera également avec le FDEC pour 32 215€.

Les autres projets ne bénéficieront pas de subventions : achat épareuse et engazonnement du cimetière. Patrice Chappelet regrette de devoir prendre des délibérations autorisant des achats importants (épareuse) pour lequel on prévoit des subventions qui finalement ne sont pas attribuées. Le Maire rappelle que le budget primitif a été établi sans ces subventions.

- **Incivilités** : la commune fait le constat depuis plusieurs années d'un nombre grandissant d'incivilités. Dernièrement, c'est le vol du panneau « Les Verollets » qui a été constaté, s'ajoutant à la disparition des panneaux sur la route forestière de Prévieux.
- **Manifestations estivales** : concerts à l'église les 7 et 14 août (par Lullie), messe le 21 août. Le maire informe également que certains habitants souhaitent relancer l'association KATEDI.
- **Zones humides** : le Maire indique que l'Office Français de la Biodiversité est intervenu sur la commune, aux Curtets pour faire réhabiliter une zone humide qui avait été remblayée.
- **La maison « Baldeyron »** située au chef-lieu menacée de s'effondrer. Le Maire contactera la communauté de communes pour connaître les raisons qui empêchent la démolition. Nota : Le service compétent se rendra sur place le jeudi 28 juillet.

REUNIONS EXTERIEURES

- **Assemblée générale de la SEMCODA** : Michel Foray a participé à l'assemblée générale de la SEMCODA (bailleur social pour les logements du Villard de la Table). La SEMCODA a rencontré d'importants problèmes financiers. Elle a été refinancée par le CD de l'Ain et a dû vendre des logements. La situation est aujourd'hui stable.
- **SIVU du Castellet** : Christiane Girard et Jean-François Claraz ont participé à la réunion du SIVU le 21 juillet. Les repas vont augmenter de 0.16€ à la charge des familles. Mise en place d'une étude surveillée par les enseignants, $\frac{3}{4}$ d'heures après les cours les lundi et jeudi soir.
- **AG de l'Espace Belledonne** : Jean Caillet, Jean-François Claraz et Geoffrey Thomas ont participé à différents temps de l'assemblée générale qui s'est tenue le 6 juillet au Pontet.
- **OPAC de la Savoie** : Jean-François CLARAZ a participé au CA de l'OPAC de la Savoie. La loi climat et résilience qui interdit la location de logements classés G à partir de 2025 va nécessiter l'investissement par l'organisme de plus de 3 millions d'euros.
- **Conseil Communautaire CCCDS** : Participation de Jean Caillet et Jean-François CLARAZ à ce comité qui se tenait le 7 juillet à Presle.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

DU LUNDI 1^{er} au 24 AOÛT 2022